

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ENGHIEN-LES-BAINS

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, salle de La Serrurerie, 6 rue de Mora à Enghien-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1er Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice: 33

Date de convocation : 13/11/2020 Fin du Conseil : 20H28

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1er Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVAIRE, Sylvie NOACHOVITCH, Patrice MANFREDI, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Paul AÏSS, Gisela BRARD, Pathe SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Maxime DURIER, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Albert KALADJIAN, Sandra PHILIPPE, Dominique CHARLET (arrivé à 19h08), Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY (arrivée à 19h05), Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES:

Dominique RIPOLL - pouvoir à Sylvie NOACHOVITCH Grégoire PENAVAIRE - pouvoir à Monsieur le Maire Patrice MANFREDI – pouvoir à Marc ANTAO

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES:

Samuel ELONG NDAME Paul AÏSS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique FERIEN

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2020 est adopté à L'UNANIMITE

Décisions du Maire

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté cidessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

ACTION CULTURELLE			
2020-256	22/09/2020	Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les- Bains et CommNprod International pour l'organisation d'un concert d'artistes libanais le 6 octobre 2020, dans le cadre de la soirée de lancement de la de saison 2020-2021 du Cda	3 400,00 €
2020-259	22/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Comité des Jumelages activité Franco-Allemande» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	/
2020-269	30/09/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON, pour l'animation de la conférence/dédicace de : Monsieur Philippe Meirieu, autour du thème de son dernier ouvrage « Ce que L'Ecole peut encore pour la Démocratie », le lundi 12 octobre 2020. La prestation se déroulera à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts	300,00 €
2020-270	30/09/2020	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Madame Aurélie CHIEN CHOW CHINE pour l'animation de 8 ateliers de 3 groupes ayant pour objectif la relaxation et la gestion des émotions par la sophrologie, à partir de la lecture des albums « les Emotions de Gaston » en direction du jeune public (3/7 ans), les 14 octobre, 25 novembre et 09 décembre 2020, 13 janvier, 10 février, 17 mars, 14 avril et 19 mai 2021, de 10h à 12h, dans le cadre des animations de la médiathèque	2 176,08 €
2020-273	01/10/2020	Contrat de prestation entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Madame Angela ASSOULINE, Agent littéraire, pour la promotion de l'activité littéraire de la médiathèque George Sand, par la venue de huit auteurs de renom, durant la saison culturelle 2020/2021	2 500,00 €
2020-275	02/10/2020	Avenant au Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, l'artiste Felix Luque Sanchez et Productions Associées asbl pour exposer les nouvelles modalités, suite à la Décision 2019-348, suite au report de l'exposition, prévue initialement au printemps 2020, dans le cadre de la de saison 2020-2021 du Cda (du 15 janvier au 28 mars 2021)	10 080,00 €
2020-276	02/10/2020	Avenant au Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Olympia Production pour exposer le report du concert, dans le cadre des MUSIC CORNERS, d'Enchantée Julia, initialement prévu le 9 avril 2020 suite à la Décision 2020-092, le 26 novembre 2020 dans le cadre de la de saison 2020-2021 du Cda	583,90 €
2020-277	02/10/2020	Avenant à la Convention de mise à disposition de moyens conclue le 17 février 2020 afin de changer le destinataire initialement l'association Menace Production en SENSE	250€/mois

2020-278	02/10/2020	Convention cadre pour l'organisation de formations organisées par le CNFPT au sein des collectivités territoriales entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le CNFPT.	/
2020-281	02/10/2020	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Alain BERGALA pour l'organisation de rencontres/débats autour du cinéma (ciné-clubs), le 13 octobre, 10 novembre, 15 décembre 2020, 12 janvier, 02 février, 09 mars, 06 avril et 25 mai 2021, dans le cadre des animations de la médiathèque.	2 640,00 €
2020-282	02/10/2020	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Jean CHALVIN, pour la création d'un texte inédit et l'animation de la séance de la dictée le 28 novembre 2020 ainsi que la correction et la remise des prix du concours d'orthographe le 05 décembre 2020, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	600,00 €
2020-283	05/10/2020	Contrat de prestation pour l'enseignement de la danse Hip Hop	7 920,00 €
2020-293	09/10/2020	Convention de partenariat pour l'Ensemble chorégraphique valdoisien entre le Conseil départemental et ses partenaires pour le projet « En Scène »2020	/
2020-294	12/10/2020	Charte Collège au Cinéma, Val d'Oise entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son centre des arts et le Collège Notre Dame Providence d'Enghien-les-Bains, dans le cadre de la programmation cinéma de la saison 2020 / 2021.	/
2020-301	16/10/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Madame Angéla Assouline-Yadgaroff ainsi que Monsieur Benjamin Brial, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de leur dernier ouvrage : «Le Livre des Délices : les plats préférés des Personnalités», le Lundi 14 décembre 2020 à partir de 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	/
2020-302	16/10/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON, pour l'animation des conférences de Monsieur David Foenkinos, autour de son dernier ouvrage « La Famille Martin », le mardi 19 janvier 2021, et de Madame Scholastique Mukasonga, autour du thème de son roman « Notre Dame du Nil », le jeudi 20 mai 2021. Les prestations se dérouleront à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts.	600,00 €
2020-303	16/10/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur David Foenkinos, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage «La Famille Martin», le Mardi 19 janvier 2021 à partir de 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand	/
2020-305	19/10/2020	Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Vincent de Malherbe pour l'organisation d'un concert Music Corner « 16 Pineapples » et d'un atelier pour enfants le 22 octobre 2020, dans le cadre de la de saison 2020-2021 du Cda	1056€ : DAC 800€ : CDA
2020-308	23/10/2020	Avenant au contrat et sa décision D2020-281, entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Alain BERGALA pour l'organisation de rencontres/débats autour du cinéma du 13 octobre 2020 au 25 mai 2021 à 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand	330,00 €

		ACTION EDUCATIVE	
2020-252	17/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «CS Fight» pour la mise à disposition du DOJO	gratuit
2020-253	21/09/2020	Convention de mise à disposition - Cours en plein air au Parc Ste Jeanne	gratuit
2020-254	21/09/2020	Convention de partenariat avec la société « LES PETITS MAGICIENS » - Ateliers de magie dans le cadre des activités de l'ALSH ORMESSON durant les activités de la pause méridienne 2021 – Ateliers de découverte et d'initiation à la magie	6 786,00 € TTC
2020-261	24/09//2020	Convention avec l'IFAC Val d'Oise concernant la mise à disposition de salles pour une session de formation d'approfondissement B.A.F.A. « Handicap »	gratuit
2020-262		ANNULEE	
2020-263	25/09/2020	Contrat de prestation avec la société LA COMPAGNIE DANS LES BACS A SABLE pour une représentation « La légende des 2 sorciers », le Lundi 26 Octobre 2020	600,00 €TTC
2020-274	01/10/2020	Convention avec l'association ADEM ds le cadre du programme d'activités d'OXYJEUNES des vacances d'octobre 2020	500,00 €
2020-279	02/10/2020	Mise à disposition de la salle 93 du centre culturel François Villon dans le cadre du club OXY Théâtre 2020- 2021	gratuit
2020-280	02/10/2020	Convention avec LE COLLEGE NOTRE DAME PROVIDENCE concernant le projet « Comment rechercher son stage de Troisième » année scolaire 2020-2021	gratuit
2020-285	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires – Atelier cinéma JRI	gratuit
2020-286	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires – Initiation au yoga	1 500 €
2020-287	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les vacances scolaires – Atelier théâtre et conte.	500 €
2020-288	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires – Ateliers Initiation au pilotage de drone	450 €
2020-289	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires – Ateliers Dessin manga.	540 €
2020-290	07/10/2020	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires – Ateliers « Packschot ».	gratuit
2020-295	12/10/2020	Contrat de prestation avec la société LA COMPAGNIE DU NEANT pour une représentation « A la recherche du Père Noël », le Lundi 29 Décembre 2020.	500 € TTC
2020-296	13/10/2020	Convention avec Madame Ingrid DESJOURS dans le cadre du programme d'activités des vacances d'octobre 2020 de la structure Oxyjeunes	2 200,00 €

2020-298	14/10/2020	Accueil Conseil Ecoute Parents - Permanence pour les familles au BIJ - année 2020	18 480,00 TTC
2020-299	15/10/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association « ELHAN » pour la mise en place de séances de « Voile adaptée» d'octobre à décembre 2020	Tarif selon séance
		DIRECTION GENERALE DES SERVICES	
2020-264	29/09/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les- Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS3 crossback, immatriculé FR- 761-XC	/
2020-265	29/09/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les- Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS3 crossback, immatriculé FR- 720-XC	/
2020-266	29/09/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les- Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS3 crossback, immatriculé FK- 048-ZV	/
2020-267	29/09/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les- Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS3 crossback, immatriculé FK- 019-ZV	/
2020-268	29/09/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les- Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS3 crossback, immatriculé FL- 552-HP	/
		FINANCIER	
2020-255	21/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et M. Edouard SERS pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains	gratuit
		JURIDIQUE	
2020-258	22/09/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur un appartement, sis 12 rue du Général de Gaulle, au 1er étage au profit d'un agent de la Ville	490 €/mois
2020-291	08/10/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement au 3ème étage de l'immeuble sis 55 rue du Général de Gaulle à ENGHIEN-LES-BAINS, au profit d'un agent de la Ville	134€/mois
2020-304	19/10/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur une maison à usage d'habitation sise 72 avenue de ceinture à ENGHIEN-LES-BAINS, au profit d'un agent de la Ville	23€/mois
		MARCHES PUBLICS	
2020-284	06/10/2020	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 20-009 ayant pour objet l'entretien, les réparations et la réhabilitation des fontaines, bassins, jet et table d'eau sur le lac	Montant maximum annuel de 100 000 HT
2020-300	16/10/2020	Signature de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 20-019 portant sur la maintenance des ascenseurs et des montes charges des bâtiments	60 000,00 €

2020-306	20/10/2020	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°95 210 89 ST 19-040 ayant pour objet l'assistance et la maintenance des logiciels Municipol Gve et municipol mobile pour la police municipale	2 376,00 €	
2020-307	21/10/2020	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°95 210 89 ST 18-020 ayant pour objet l'entretien et l'aménagement des espaces verts communaux et du patrimoine arboré communal – Lot 1 : Entretien et aménagement des espaces verts communaux	419 860,00 €	
2020-309	28/10/2020	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°95 210 89 ST 18-034 ayant pour objet la maintenance du groupe électrogène	826,65 €	
		POLICE MUNICIPALE		
2020-292	08/10/2020	Avenant à la convention de formation continue des chiens des equipes cynotechniques de la ville	210,00€	
	SERVICES TECHNIQUES			
2020-257	22/09/2020	Aliénation de gré à gré d'un véhicule communal	300,00 € TTC	
2020-271	30/09/2020	Conclusion d'un bail professionnel portant sur la location d'un cabinet médical sis 5 bis rue de l'Arrivée, au profit du Docteur Céline BRETELLE	582,71 €	
2020-272	30/09/2020	Location d'un véhicule à usage professionnel- HANDYNAMIC		
URBANISME				
2020-297	13/10/2020	Déconsignation de la somme de SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (7650 €) auprès de la Caisse des dépôts et consignation demandée suite au jugement d'expropriation du tribunal judiciaire de Pontoise en date du 14 février 2020	7 650,00 €	

000000000000000000

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),

DECIDE:

De créer :

- -1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- -2 postes de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- -5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- -1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- -2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- -1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe à temps complet
- -1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

2. Recensement rénové de la population : recrutement de cinq agents recenseurs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

FIXE : comme suit la rémunération de l'équipe chargée des opérations de recensement pour l'année 2021 :

- 650 euros au coordonnateur communal pour l'ensemble de ses missions exposées ci-dessous :
 - o mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations du manuel à l'usage de la commune ;
 - o mettre en place la logistique ;
 - o organiser la campagne locale de communication ;
 - o organiser la formation des agents recenseurs ;
 - o assurer la formation de l'équipe communale le cas échéant ;
 - o assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.
- 810 euros à chaque agent recenseur (5 agents) et correspondant à :
 - o deux demi-journées de formation ;
 - o la tournée de reconnaissance ;
 - o la totalité des opérations de collecte et son suivi jusqu'à la fin des opérations.

<u>DIT</u>: que si le travail de l'agent recenseur ne devait pas être exécuté en totalité pour quelque cause que ce soit, ce dernier sera rémunéré au prorata du nombre de logements recensés.

<u>PREND ACTE</u>: que les membres de l'équipe communale chargée des opérations de recensement seront désignés par arrêtés municipaux.

PREND ACTE: que l'INSEE versera à la ville une dotation forfaitaire de 2 126 €.

<u>DIT</u>: que les crédits et recettes seront inscrits au budget communal aux chapitres et articles concernés.

3. <u>Rapport du délégataire sur l'exploitation du Casino, des Thermes et Grand Hôtel d'Enghien les Bains pour l'exercice 2018-2019</u>

Le conseil municipal,

PREND ACTE : du rapport présenté par la société « Société Touristique et Thermale d'Enghien, filiale du Groupe Lucien Barrière », délégataire chargé de l'exploitation du Casino, des Thermes et du Grand Hôtel pour l'exercice 2018-2019

4. Rapport du délégataire sur l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2019

Le conseil municipal,

PREND ACTE : du rapport présenté par la société « Lombard et Guerin », délégataire chargé de l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2019

5. <u>Rapport du délégataire sur l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2019</u>

<u>PREND ACTE</u>: du rapport présenté par la société « Les Petits Chaperons Rouges », délégataire chargé de l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2019

6. <u>Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la maison de la petite enfance référencée n° 95 210 89 ST 15-022</u>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),

AUTORISE: la signature de l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de Service Public qui prévoit : l'annulation de la redevance du domaine public à la charge du Délégataire et la renonciation du délégataire à la participation de la Collectivité de la compensation des contraintes de service public pour la période du 16 mars 2020 au 11 mai 2020, l'indemnisation des places réquisitionnées par la commune pendant 8 semaines, et la prorogation du contrat de Délégation de Service Public pour une durée d'un an soit jusqu'au 1er septembre 2022.

7. Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des directeurs de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

<u>DECIDE</u> : d'adhérer à cette association pour l'année 2020-2021

<u>DIT</u> : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2021, aux chapitres et articles concernés.

8. Arrêt du projet de Règlement local de publicité (R.L.P) et bilan de la concertation

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (trois oppositions : Sandra PHILIPPE, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE)

DECIDE

DE TIRER le bilan de la concertation tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération,

D'ARRETER le projet de Règlement local de publicité (R.L.P) d'Enghien-les-Bains tel qu'il est annexé à la présente délibération. Étant précisé que le projet est composé d'un rapport de présentation contenant un diagnostic, d'une partie règlementaire et de documents graphiques annexés.

9. Octroi de la garantie des emprunts souscrits par le bailleur social CDC HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction sise 208-212 avenue d'Enghien

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE:

D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts de type PLAI/PLUS/PLS, d'un montant total de 2 546 438 euros souscrits par le bailleur social CDC HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du financement de l'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux de l'opération 208-212 avenue d'Enghien, à Enghien-les-Bains.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DE S'ENGAGER pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

PRECISE qu'en contrepartie de l'octroi de la garantie des emprunts, le bailleur social CDC HABITAT s'engage à rendre la commune d'Enghien-les-Bains attributaire de 5 logements parmi les 23 logements acquis en VEFA,

10. <u>Opposition du transfert à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV), au 1^{er} janvier 2021, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme</u>

Délibération retirée de l'ordre du jour du conseil municipal en raison d'une modification de calendrier par l'État.

11. Cession d'une bande de terrain de 30m² (lot B), cadastrée AD 706b, sise 9 boulevard Cotte à Enghien-les-Bains, au profit des consorts ARNOUX, moyennant le prix de VINGT CINQ EUROS (25 000 €)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Sandra PHILIPPE)

DECIDE:

DE CONCLURE : la promesse et/ou l'acte authentique de cession par la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS au profit des consorts ARNOUX, de la bande de terrain (lot B), cadastrée AD 706b, située 9 rue de Curzay à Enghien-les-Bains, moyennant le prix de VINGT CIONQ MILLE EUROS (25.000 €),

D'AUTORISER Monsieur le Maire avec faculté de se substituer Monsieur Marc ANTAO ou Madame Sophie MERCHAT ces derniers dûment autorisés aux termes d'arrêtés de délégations de signature respectivement consenties par arrêtés n°2020-032 du 12 juin 2020 et n°2020-033 du 12 juin 2020, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 23 juin 2020, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette cession immobilière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR *